



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0884

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : ZAC Lyon Confluence 1ère phase - Place des Archives (partie Ouest) - Remise onéreuse d'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yérémian), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0884**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **ZAC Lyon Confluence 1ère phase - Place des Archives (partie Ouest) - Remise onéreuse d'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 19 avril 1999, le conseil de Communauté a approuvé le lancement de l'opération Lyon Confluence. Celle-ci s'inscrit sur un périmètre de 150 hectares, intégralement situé sur le territoire de la ville de Lyon.

L'objectif principal de cette opération est la construction d'une nouvelle centralité urbaine dans le prolongement du centre-ville de Lyon et en cohérence avec la dimension internationale portée par la Communauté urbaine, sur ce site bénéficiant d'un cadre paysager exceptionnel et se caractérisant par une disponibilité foncière générée par le départ (réalisé, en cours, ou programmé) d'activités industrielles et commerciales et d'infrastructures routières et ferroviaires.

Par délibération n° 2003-1110 en date du 7 avril 2003, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de réalisation de l'opération Lyon Confluence - ZAC 1ère phase, le projet de programme des équipements publics (PEP), ainsi que l'avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement.

Les modalités de réalisation prévoient le principe d'une remise par l'aménageur à la Communauté urbaine, à titre onéreux, d'équipements publics primaires d'infrastructure réalisés par l'aménageur, ainsi que de leur assiette foncière, pour un montant total estimé en 2003 à 19 579 000 € HT.

Il s'agit des équipements suivants :

- quais bas et quai d'honneur du bassin nautique, passerelles "est" et intermédiaire,
- aménagements de surface et des réseaux humides de la place des Archives,
- voirie et réseaux humides du prolongement du cours Bayard.

Le programme des équipements publics, approuvé par délibération n° 2004-1678 du conseil de Communauté en date du 23 février 2004, indique un coût estimatif des trois équipements ci-dessus mentionnés, et du foncier correspondant, et leur financement. Ainsi, le montant prévisionnel pour le rachat par la Communauté urbaine de l'équipement public place des Archives, dans la totalité de sa superficie (6 600 mètres carrés), s'élève à 3 133 000 € HT.

Depuis, la mise en œuvre du projet s'est poursuivie sur le terrain avec la construction des premiers îlots bâtis, l'arrivée des premiers habitants et la réalisation des premiers équipements publics.

Ainsi, la partie ouest de la place des Archives, devant le bâtiment des archives municipales, est achevée, en service et fonctionne de manière autonome.

Cet équipement est le premier équipement primaire d'infrastructure pour lequel l'aménageur, conformément à la délibération n° 2003-1110 du 7 avril 2003 et à l'avenant n° 2 au traité de concession du 18 novembre 1999 (titre 4.7 et 4.8), la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence, sollicite la remise à titre onéreux à la Communauté urbaine.

L'aménagement de la place des Archives, d'une superficie totale de 6 600 mètres carrés environ, a fait l'objet d'un concours à l'issue duquel, en février 2004, l'équipe HYL a été retenue.

L'objectif de cet aménagement est de conférer à la place des Archives une vocation de square de quartier et, en même temps, de lieu de communication important où doivent s'organiser les accès à la gare, au tramway, au parc de stationnement ou à la station de taxi.

Le projet lauréat propose une gestion maîtrisée de ces flux et un espace de proximité valorisé, convivial, offrant une présence végétale marquée. L'espace est organisé de manière à donner une priorité aux piétons, tout en permettant une coexistence équilibrée de tous les modes de déplacements.

La partie ouest de la place représente une superficie de 1 963 mètres carrés (dont 1 133 mètres carrés sur le domaine public de la Communauté urbaine et une parcelle de 830 mètres carrés appartenant à la SPLA). Elle correspond à une séquence à composante minérale ponctuée par des arbres d'essence colonnaire permettant une mise en valeur par transparence de la verrière construite dans le cadre de la restructuration du bâtiment des archives municipales.

Le coût global de l'aménagement de la partie ouest de la place des Archives, objet de la demande de remise onéreuse, s'élève à 1 116 685,25 € (valeur décembre 2008). Ce coût global comprend une part de cession foncière et une part d'aménagements (études, honoraires, travaux) :

- le montant de la cession foncière s'élève à 218 871,00 € (hors champ d'application de la TVA) affectés au budget principal : la parcelle à céder à la Communauté urbaine est de 830 mètres carrés. Le prix au mètre carré est fixé sur la base du coût moyen au mètre carré sur l'ensemble du périmètre de la ZAC Lyon Confluence 1ère phase et calculé comme suit : acquisitions foncières + libérations foncières / somme des surfaces acquises,

- le montant de l'aménagement réalisé (partie ouest) s'élève à un total de 897 814,25 €, décomposé en 829 286,64 € TTC affectés au budget principal, 40 710,43 € HT correspondant aux travaux d'eaux pluviales et affectés au budget annexe de l'assainissement et 27 817,18 € HT correspondant au coût des travaux d'adduction d'eau potable et affectés au budget annexe de l'eau.

Il est à noter que le coût de l'éclairage public reste imputé au budget de la ZAC, conformément aux modalités de financement du PEP approuvé.

En ce qui concerne la partie "est" de la place des Archives, celle-ci devrait pouvoir être remise à la Communauté urbaine selon des dispositions similaires à celle de la partie ouest, via un rachat d'équipement à partir de 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 25 octobre 1999, 21 janvier 2003, 9 juillet 2007 et 12 novembre 2007 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la remise d'ouvrage onéreuse par l'aménageur à la Communauté urbaine de la partie ouest de la place des Archives à Lyon 2°, pour un montant total de 1 116 685,25 €.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale A-2 Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 0500 pour un montant total de 1 116 685,25 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits pour l'exercice 2009 :

- au budget principal - fonction 824, aux subdivisions intéressées du chapitre 21 à hauteur de 1 048 157,64 € TTC,
- au budget annexe des eaux - compte 215 310, à hauteur de 27 817,18 € HT, soit 33 269,34 € TTC,
- au budget annexe de l'assainissement - compte 215 321, à hauteur de 40 710,43 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.